

PROJET HARMONISATION DES INDICES DE PRIX DANS L'U.E.M.O.A.

REUNION DE LA COMPOSANTE ENQUETE

OUAGADOUGOU, 22 AU 28 JUILLET 1995

**RAPPORT
DE
SYNTHESE**

PREPARE PAR: D. BLAIZEAU (INSEE)
H. RAYMOND (Eurocost)
P.H. WIRRANKOSKI (INSD - Burkina)

SOMMAIRE

INTRODUCTION

MISE AU POINT DES QUESTIONNAIRES

- Présentation des modifications apportées aux questionnaires suite aux tests et aux contraintes imposées par la saisie.
- Finalisation des principales nomenclatures de collecte (produit, lieu d'achat, unité d'achat, profession, branches d'activité, ...).
- Présentation d'un manuel d'instructions qui pourra être complété de manière spécifique par chaque pays.
- Synthèse des travaux

PRESENTATION DU PROGRAMME DE SAISIE

CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON

- L'échantillon des Unités Primaires:
(validation de la méthode proposée dans la note du 18 mai 1995)
- Préparation des dénombrements d'actualisation:

MISE AU POINT DU CALENDRIER DEFINITIF DES ACTIVITES D'ENQUETE

INTRODUCTION

La réunion de la composante enquête du Projet "harmonisation des indices de prix dans les pays de l'U.E.M.O.A." s'est tenue à Ouagadougou, du 22 au 28 juillet 1995 inclus. Chaque pays était représenté par le responsable de la composante enquête. Les participants étaient :

ANIMATEURS :

Didier BLAIZEAU, **INSEE**
Henri RAYMOND, **Eurocost**
Paul-Henri WIRANKOSKI, **Burkina Faso**

REPRESENTANTS DES PAYS :

Mouhamadou SEIDOU MAMA - **BENIN**
Dembo TOE Mathurin - **BURKINA FASO**
Bakary TRAORE - **BURKINA FASO**
Zacharia TRAORE (BCEAO-**BURKINA FASO**)
Idrissa OUATTARA - **COTE D'IVOIRE**
Jean Zima DIALLO - **MALI**
Maman Laouali ADO - **NIGER**
Momar SYLLA - **SENEGAL**
Ayite GABA - **TOGO**

La réunion s'est tenue dans le laboratoire de la Cellule Informatique du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP).

Le programme et les horaires étaient les suivants :

MISE AU POINT DES QUESTIONNAIRES

- Présentation des modifications apportées aux questionnaires suite aux tests et aux contraintes imposées par la saisie.
- Finalisation des principales nomenclatures de collecte (produit, lieu d'achat, unité d'achat, profession, branches d'activité, ...).
- Présentation d'un manuel d'instructions qui pourra être complété de manière spécifique par chaque pays.
- Synthèse des travaux

PRESENTATION DU PROGRAMME DE SAISIE

CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON

- L'échantillon des Unités Primaires:
(validation de la méthode proposée dans la note du 18 mai 1995)
- Préparation des dénombrements d'actualisation:

MISE AU POINT DU CALENDRIER DEFINITIF POUR LES ACTIVITES D'ENQUETE

HORAIRES :

08h30 - 10h15	10h45 - 12h30
15h00 - 16h30	17h00 - 18h30

Les animateurs et participants tiennent à remercier la Mission de Coopération de Ouagadougou et l'INSD qui ont apporté leur soutien logistique, et la Cellule Informatique du MEFP qui a mis gracieusement sa salle informatique à leur disposition.

MISE AU POINT DES QUESTIONNAIRES

PRESENTATION DES MODIFICATIONS APORTEES AUX QUESTIONNAIRES SUITE AUX TESTS ET AUX CONTRAINTES IMPOSEES PAR LA SAISIE.

La discussion a été menée selon le plan suivant :

- Rappel du contexte
- Bilan des tests par catégorie de questionnaires
- Conclusion générale

L'objectif de cette réunion était de parvenir à une nouvelle version du questionnaire, adoptée par tous les pays, suite aux tests effectués sur la version présentée à la réunion de Dakar (27-30 mars 1995).

Cette nouvelle version doit répondre à un souci d'allégement de la durée d'interview et de la charge de collecte, tout en respectant l'objectif initial de l'enquête (obtenir la structure des dépenses des ménages de la capitale), et en se gardant les moyens de contrôler l'information recueillie. Pour faciliter la conduite des interviews et la mise au point du programme de saisie, les cadres d'enregistrement ont été harmonisés, chaque fois que cela était possible.

Rappel du contexte

Lors de la réunion de Dakar (27-30 mars 1995), une version provisoire du questionnaire avait été proposée aux pays pour être testée sur le terrain. Tous les pays n'ont pas pu réaliser ce test, et ceux qui l'ont fait ont rencontré des difficultés dues :

- à l'absence de moyens spécifiques pour cette opération qui a conduit à :
 - la reproduction du document sous une forme qui n'avait pas l'ergonomie souhaitée ;
 - une faible motivation du personnel.
- au questionnaire qui était proposé dans une version "maximale" et au fait que la répartition des interviews en 5 visites qui avait été proposée n'a pas toujours été respectée.

Cependant, les tests menés ont produit des remarques pertinentes qui ont conduit aux modifications exposées ci-après.

Bilan des tests par catégorie de questionnaires

Les Rétrospectifs

REMARQUES GENERALES

Les principes de base ont été rappelés :

- on procède à un questionnement en deux étapes, "identification des dépenses" au préalable, puis "détail des dépenses" ensuite. Cette démarche est une systématisation de l'utilisation "classique" d'une liste aide-mémoire;
- on individualise certaines dépenses en s'intéressant aux bénéficiaires. Pour cela, la question introductive a été modifiée dans un souci de clarification, et la liste des items a été revue pour bien séparer les items individualisables des items non individualisables. Pour augmenter la précision sur le détail de la dépense, on interroge les acheteurs, qui correspondent le plus souvent aux éligibles aux carnets de comptes (ceux qui disposent d'un budget);
- la période de référence permet de fixer les limites temporelles de l'enregistrement des dépenses. Variable selon les questionnaires, elle avait été fixée pour les tests à 12 mois pour la plupart des rétrospectifs. Ces périodes peuvent être modifiées selon le type de dépenses.

Pour faciliter la saisie, il a été proposé de ne faire figurer les listes d'items que dans les fiches d'identification (qui ne sont pas saisies).

Des remarques ont été faites sur les difficultés de remplissage, dans les cas suivants :

- ménages qui ne peuvent individualiser leurs dépenses ;
- ménages qui ne se souviennent pas de la date (le mois) de la dernière dépense (variable utilisée pour contrôler l'information).

Attention ! Dans ces deux cas, l'encadrement doit se demander si c'est le ménage qui refuse de faire l'effort de mémoire, ou bien si c'est l'enquêteur qui utilise systématiquement le code "ne sait pas". En outre, l'absence de précision du mois de la dépense conduit à se demander si la dépense a bien été réalisée pendant la période de référence indiquée.

Les Questionnaires Individualisables

On rappelle que si l'on individualise les dépenses en fonction de chaque bénéficiaire, c'est pour stimuler la mémoire. La liste des items a donc été adaptée pour ne contenir que des dépenses individualisables (ou, tout du moins, que l'on peut considérer comme telles pour la grande majorité des ménages). La liste proposée (qui est répartie sur les fiches 30, 32, 36, 38 et 40)¹ peut cependant comporter quelques imperfections qu'il conviendra bien sûr de corriger.

La réflexion sur les items individualisables a conduit à :

- transférer le questionnaire sur les dépenses liées à un moyen de transport au groupe des dépenses non individualisables ;
- enlever des items des questionnaires sur les autres dépenses individuelles (CQ 40 et 41).

Concernant la période de référence, les avis restent partagés. Le test a été réalisé avec une période de 12 mois, ce qui est évidemment long. Cet inconvénient peut être en partie compensé par l'individualisation.

Pour réduire cette période, il faut une argumentation solide, basée par exemple sur un dépouillement rapide des dépenses par mois et par item. Si l'on note une concentration des dépenses sur les mois les plus proches de la période de collecte, on doit envisager une réduction de la période de référence. Dans le cas contraire ("bonne" répartition des dépenses tout au long de la période de référence), on peut conserver la longueur initiale (12 mois). L'autre critère de choix (non disponible lors des discussions) consisterait à comparer les durées d'interview obtenues avec des périodes de référence de longueurs différentes.

Une alternative à la version actuelle consiste à réduire la période de référence à 6, voire 3 mois, selon le thème. On peut encore envisager une double période de référence à l'intérieur d'un même groupe de dépenses (i.e. même questionnaire), tout en sachant que c'est perturbant à la fois pour le ménage et pour l'enquêteur. Un test pourrait être fait sur la santé, avec une période de 3 mois pour les consultations et les médicaments, et une période de 12 mois pour l'hospitalisation, les analyses et les prothèses.

Questionnaire	Choix initial	Alternative 1	Alternative 2
Habillement	12 mois	6 mois	double période 6 mois/12 mois
Santé	12 mois	3 mois	double période 3 mois/12 mois
Déplacement	12 mois	-	-
Education	12 mois	-	-
Autres	12 mois	6 mois	3 mois

La décision finale sera prise après dépouillement des tests effectués dans les pays.

¹ La numérotation des questionnaires est celle de l'ancienne version présentée à Dakar. Une table de passage est disponible pour obtenir la correspondance avec la nouvelle numérotation, liée à la version proposée à la suite de la réunion de Ouagadougou.

Questionnaire sur les dépenses liées à un déplacement (CQ 36)

Les dépenses occasionnées par un déplacement en voiture privée doivent être traitées de façon particulière, soit en se limitant au carburant dépensé, soit en appliquant un forfait (kilométrique).

Les questionnaires non individualisables

L'identification des dépenses se fait :

- par la description du logement
- par l'inventaire des biens d'équipement
- par la liste des fêtes ou cérémonies

La période de référence est de 12 mois pour les biens d'équipement et les fêtes. Pour les dépenses de logement, les dépenses sont décrites par leur fréquence au cours des 12 derniers mois, et contrôlées par l'enregistrement de la dernière dépense effectuée.

Questionnaire sur les dépenses liées au logement (CQ 19)

On rajoute la variable "mois de la dépense".

Questionnaires sur les dépenses d'achat, de construction et de réparation (CQ 20 et CQ 21)

Le recentrage sur les seules dépenses de réparation et d'aménagement de logement, a entraîné la suppression des lignes 01 à 03 du CQ 21, qui sont considérées comme des informations complémentaires non essentielles (puisque c'est de la FBCF et non de la consommation finale).

Deux alternatives se présentent :

- soit on conserve les questionnaires sous leur forme actuelle (avec une seule ligne pour le CQ 20) ;
- soit on les harmonise avec les questionnaires du type "inventaires" (CQ 22 et CQ 23), ce qui simplifie le programme de saisie.

Questionnaires "inventaires"

On supprime la colonne "âge du bien le plus récent", car cela allonge considérablement la durée de l'interview.

Les questionnaires sur les autres dépenses courantes

Questionnaires sur les dépenses fréquentes ou régulières (CQ 08 et CQ 09)

Les items ont été répartis en deux groupes : "items individualisables" et "items non individualisables", ce qui donne donc deux questionnaires distincts.

Le but de ces questionnaires est double :

- récupérer les dépenses qui devraient figurer dans les carnets de comptes, mais qui n'y sont pas pour des raisons diverses :
 - * la personne est en congés, ou malade, et n'effectue donc pas certaines dépenses qu'elle a l'habitude de faire lorsqu'elle travaille (repas à l'extérieur, par exemple)
 - * il n'y a pas de dépenses de carburant, car le véhicule est en panne
 - * il n'y a pas d'entrée au stade, car ce n'est pas la saison de football, etc.
- contrôler les dépenses enregistrées dans les carnets de comptes.

Une suggestion, non discutée pendant la réunion, serait de rajouter dans ces questionnaires la dernière dépense effectuée, pour contrôler l'information recueillie (bloc fréquence), et s'aligner ainsi sur le modèle des autres questionnaires.

Questionnaires sur l'autoconsommation (CQ 15 et CQ 16)

Pour simplifier l'interview et éviter des redondances, ces questionnaires ont été placés avant les questionnaires sur les fruits et légumes et sur les céréales. Ainsi, le bloc "dépense" du CQ 16 a-t-il été supprimé, puisque l'enquêteur sera alerté par la déclaration d'existence de dépenses qui seront à enregistrer dans les questionnaires suivants portant sur l'achat de céréales et de fruits ou légumes notamment.

Pour contrôler, on rajoute une question "avez-vous consommé une partie de votre récolte au cours des 30 derniers jours ?". On s'aligne ainsi sur l'aide-mémoire (CQ 49) où l'on pose la même question, mais pour les 15 jours de collecte appuyés par les carnets de comptes.

Pour les produits de l'élevage, la question du CQ 16 sur le nombre de mois de consommation sera "sans objet" (code 13).

Questionnaires sur les fruits et légumes (CQ 10 et CQ 11)

Rappelons que leur présence est justifiée par la limitation de la période de collecte à deux mois et demi. Ils ont été modifiés par rapport à la version présentée à Dakar, suite aux tests effectués dans les pays. Cette nouvelle version, elle aussi testée, a été bien acceptée.

Questionnaires sur les céréales (CQ 12 et CQ 13)

Leur titre sera adapté au contenu, tout en sachant que l'important est de bien poser la question explicitant la nature des dépenses à enregistrer dans ces questionnaires. La définition précise figurant au bas du CQ 12 sera reprise dans une phrase introductive. Il faudra faire attention aux variations importantes de prix sur la période, qui doivent entraîner plusieurs enregistrements. Un travail préalable sera réalisé, avec le service des prix, pour établir le niveau des prix des produits concernés, observés sur les 12 derniers mois.

Par souci de simplification, on a éliminé les dépenses courantes qui doivent être saisies dans les carnets de comptes. Le choix de l'approche fréquentielle conduit à supprimer la distinction entre dépenses régulières et autres dépenses.

Questionnaire sur l'autofourniture (CQ 17)

Il a été revu en liaison avec les carnets de comptes. Afin de simplifier l'enregistrement dans les carnets de comptes, et donc de réduire la charge de travail du ménage et la durée d'interview, il a été décidé d'exclure les prélèvements de produits provenant d'une activité de commerce ou de transformation. Ces derniers seront saisis dans le CQ 17 uniquement. Les prestations de services sont exclues du champ d'observation relatif à ce questionnaire.

La présentation du CQ 17 peut soit rester inchangée, soit être adaptée pour s'harmoniser avec les autres questionnaires (phase d'identification, puis phase de détail). Une version sous cette forme sera élaborée. Il faut noter que l'identification des activités et des personnes concernées peut se faire avec le questionnaire "occupation" (CQ 06) actuel.

L'existence d'activités de commerce ou de transformation doit alerter l'enquêteur pour qu'il n'enregistre pas les achats effectués pour ces activités, notamment quand il s'agit d'activités de préparations alimentaires (par exemple, ne pas enregistrer les achats d'huile et de farine effectuée par une vendeuse de beignets pour la fabrication de ses beignets).

Les Carnets de comptes

Suite à la remarque faite pour le CQ 17, la variable "type de dépense" ne comporte plus que 7 modalités :

- 1- le repas du matin, pris à l'extérieur*
- 2- le repas de midi, pris à l'extérieur*
- 3- le repas du soir, pris à l'extérieur*
- 4- les autres consommations extérieures, y compris les boissons*
- 5- les autres dépenses de consommation du ménage*
- 6- les cadeaux offerts par le ménage (achats de biens, produits ou services) à d'autres ménages*
- 7- les autres sorties d'argent (prêts, remboursements d'emprunts, cotisations à une tontine).*

Le contenu du carnet peut varier d'un pays à l'autre, selon que l'on choisit ou non d'inclure la colonne "lieu d'achat".

Les descripteurs usuels

Questionnaire identification du ménage (CQ 01)

La variable "numéro du ménage dans l'UP aura deux bacs de codification, les numéros allant de 1 à 12.

Questionnaire sur la composition du ménage (CQ 02)

La discussion a porté sur l'utilité des variables "code du père" et "code de la mère". Les avis sont partagés sur la question. Il est proposé que, pour les pays non intéressés par ce type d'information, le code 00 (sans objet) soit pré-imprimé sur le questionnaire.

Questionnaire complémentaire (CQ 03)

L'union libre ou le concubinage est rajouté comme modalité de la variable "statut marital". Une question sur la religion du CM est rajoutée (pour le contrôle du questionnaire sur les fêtes et cérémonies, notamment).

Questionnaire instruction (CQ 04) et Questionnaire occupation (CQ 06)

Une proposition alternative pour ces questionnaires est proposée, certains pays voulant se limiter au CM, d'autres voulant diminuer le volume, notamment en supprimant les questions 16 à 19. Si l'unanimité s'est faite sur ce dernier point, en revanche les avis sont partagés sur la limitation au CM.

Rappelons que les questionnaires habituels en la matière pour des enquêtes du même type s'adressent à tous les membres, mais que le plus souvent l'analyse se limite au seul CM. L'avantage de se limiter au CM est d'alléger l'interview, l'inconvénient est que l'on perd des informations de contrôle (par exemple pour les dépenses d'éducation) et d'analyse (par exemple lorsque le CM n'est pas le plus instruit ou qu'il n'exerce pas l'activité la plus "importante", ou la mieux rémunérée).

Une nouvelle version de ces questionnaires sera élaborée sur la base d'une proposition formulée par le Sénégal.

Les Informations complémentaires

Questionnaire sur les aides et cadeaux donnés (CQ 42, CQ 43 et CQ 44)

Il a été décidé de conserver ces questionnaires afin de couvrir la dépense totale du ménage, qui sera considérée comme un estimateur de son revenu.

Questionnaires évolution des dépenses et revenus (CQ 45) et Questionnaires revenus (CQ 46 et CQ 47)

En revanche ces trois questionnaires sont abandonnés, car ils alourdiraient par trop la charge de collecte et ne sont pas indispensables pour atteindre le principal objectif fixé à cette enquête. Ces questionnaires sur les revenus sont jugés trop sensibles, risquant de heurter les ménages, même s'ils ont été placés en fin de collecte, après la dernière visite récapitulative des carnets de comptes. De plus, on estime que l'information, même si elle est obtenue, est souvent de mauvaise qualité.

Conclusion

La nouvelle version du questionnaire, recentrée sur l'objectif principal "dépenses des ménages", allège la durée de l'interview, et conduit à une redistribution de la charge de travail de l'enquêteur sur les six visites.

Il serait souhaitable qu'un nouveau test soit réalisé sur un faible échantillon : 3 ménages pour chacun des 7 contrôleurs sur une période de 15 jours. Ce test permettrait de procéder à une mise au point définitive de la méthodologie générale et particulière, et à son adaptation pays par pays.

Lorsque deux versions "acceptables" d'un même questionnaire sont en concurrence, priorité doit être accordée à celle qui va dans le sens d'une harmonisation des cadres de recueil et donc d'une simplification des procédures de contrôle et de saisie.

FINALISATION DES PRINCIPALES NOMENCLATURES DE COLLECTE

La **nomenclature des biens et des services** a été examinée avec une très grande attention. Il a été précisé :

- a) qu'elle doit s'étendre aux produits spécifiques à chaque pays qui figurent dans la liste préparée par les consultants en matière d'indice des prix.
- b) que le prix minimum et le prix maximum de certains produits ne seront documentés que pour éviter des erreurs graves de saisie.

La nomenclature des "**lieux d'achat**" comprend trois parties:

- La première partie concerne les lieux d'achat pour les produits et les biens: supermarché, magasin, boutique, marchés centraux, marchés de quartier ou spécialisés, échoppes sur les marchés, tabliers et ambulants.
- La deuxième partie de la nomenclature concerne les services et distingue pour chacun d'entre eux s'ils sont rendus dans un lieu public ou privé.
- La troisième partie concerne les achats faits à l'étranger soit dans la zone franc soit en devises étrangères à cette zone.

Les **unités** traditionnelles de mesure pour lesquelles il est possible d'établir une correspondance avec les unités du système métrique seront retenues. Les autres seront toutes codées sous le label: "unité traditionnelle" et dans ce cas le contrôle du prix d'achat par rapport à la fourchette de prix figurant dans la nomenclature des biens et services ne sera pas effectué.

Les **religions** retenues pour le chef de ménage sont : musulman, catholique, toutes les religions protestantes, animiste, autres religions et sans religion.

En ce qui concerne la nomenclature de la "classe" ou de la "**dernière classe suivie**" il a été retenu un code à deux chiffres dont le premier tient compte du type d'enseignement: primaire, secondaire, supérieur et technique et dont le second précise pour chacun des types les différentes "classes". Ce second code est variable selon les pays.

Enfin la modalité "aucune classe suivie" a été ajoutée.

Les nomenclatures retenues pour coder les **professions** et les **branches d'activité** sont celles du BIT actuellement en vigueur dans les sept pays.

Enfin la nomenclature du **type d'habitat** sera différente d'une capitale à l'autre de façon à s'accorder dans chaque pays avec les nomenclatures utilisées lors des précédentes investigations (recensements ou enquêtes).

PRESENTATION DU PROGRAMME DE SAISIE

Chaque participant disposait pour cette présentation d'un micro-ordinateur sur lequel le programme de saisie avait été implanté. Ce programme, développé sous Dbase avec le langage Clipper, est un programme fermé pour l'utilisateur qui ne pourra ni modifier les contrôles existants ni introduire de nouveaux contrôles.

La première demi-journée a été plus spécialement consacrée à l'organisation de la saisie et surtout à la sauvegarde des fichiers dans le cas où plusieurs micro-ordinateurs seraient affectés à cette tâche.

Au cours de la seconde demi-journée les débats ont principalement porté sur les points suivants :

La saisie doit se faire ménage par ménage mais ne doit pas exiger, comme cela avait été demandé par l'un des pays, que l'agent de saisie soit contraint, une fois la saisie d'un ménage commencée, de la terminer obligatoirement avant de s'arrêter.

Il faudra diviser le programme de saisie en deux sous-programmes, l'un destiné aux agents de saisie et qui comprendra les procédures de saisie, de sauvegarde, et de restauration, l'autre destiné au superviseur et qui comprendra en plus les procédures de modification et de suppression. Ces deux dernières procédures devront permettre de modifier un enregistrement mais aussi d'en ajouter ou d'en supprimer un seul à la fois. Enfin le superviseur disposera de la possibilité d'éditer, au niveau de chaque ménage, une fiche indiquant pour chaque questionnaire le nombre de lignes saisies. Ce listing lui permettra de comparer facilement le travail de saisie effectué par rapport à celui prévu et indiqué par l'enquêteur, ou le contrôleur, sur un bordereau récapitulatif placé à la première page du cahier d'enquête.

Compte tenu des habitudes prises par les agents de saisie il a été demandé de faire en sorte qu'un "bip sonore" retentisse si le code tapé n'est pas conforme à la nomenclature retenue.

La procédure mise en place pour le code produit doit être étendue à toutes les variables décrites par une nomenclature. C'est à dire que l'on puisse d'abord taper directement le code et que la nomenclature apparaisse ensuite si l'agent de saisie le désire ou si le code tapé est erroné.

Au niveau du produit il n'est pas nécessaire de faire apparaître à l'écran: le poste, le prix minimum et le prix maximum. Ainsi l'écran de saisie sera identique au questionnaire. A ce sujet il est bien évident que si le poste doit figurer dans le fichier de saisie (fichier.dbf) il n'est pas utile que les prix minimum et maximum y figurent pour chaque enregistrement.

Le contrôle qui veut que la dépense soit un nombre terminé par un zéro ou par un cinq ne peut pas être retenu car les factures d'eau, d'électricité et des services de santé sont établies au franc près.

Les contrôles fondés sur la vérification des totaux de bas de page seront simplifiés de façon à ne pas ralentir la saisie et limités aux variables permettant d'évaluer les montants dépensés. Un contrôle spécifique sera en outre introduit sur les codes produit qui demeurent en 4 positions (le 4ème digit sera une clé contrôlant les 3 premiers). L'idée d'une saisie à deux agents sera sans doute abandonnée (voir ci-après le point relatif à la saisie des dénombrements)

CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON

Les discussions ont portées sur la délimitation du champ géographique et social de l'enquête, sur la constitution de la base des UP ainsi que sur la préparation (collecte, saisie) des dénombrements d'actualisation.

LE CHAMP DE L'ENQUETE

Dans chacun des 7 pays, le périmètre délimitant le champ géographique de l'enquête a été défini. Ce champ devrait représenter peu ou prou le continuum urbain correspondant au concept de "grande capitale".

S'agissant du "champ social", Il est entendu que la population à enquêter est constituée des ménages résidant dans la "capitale" dont le chef possède la nationalité du pays ou est africain, à l'exception des ménages dont le chef (national ou africain) bénéficie du statut CD ou OI. Cette caractéristique sera repérée lors des dénombrements d'actualisation grâce aux modalités de la variable "Nationalité du CM".

On sait que, dans ce genre d'enquête, certains ménages seront très difficiles à enquêter, tels les ménages situés aux extrémités de la hiérarchie sociale ou de l'échelle de revenu (les "très riches" ou les "très pauvres") pour lesquels il faut craindre des taux de refus ou d'abandon assez élevés.

Pour d'autres ménages, tels les "gros ménages", les tests ont confirmé qu'il sera difficile d'obtenir une information de qualité les concernant, mais pour des raisons qui apparaissent plutôt d'ordre technique. On conçoit en effet aisément que les risques d'omissions de certaines dépenses puissent croître avec la taille du ménage en raison notamment de la multiplicité des centres de décision.

Pour un indice "tous ménages" ces différentes catégories font évidemment partie de la population à enquêter. Les difficultés énoncées précédemment (défections d'emblée, informations incomplètes) relèvent d'un traitement "classique" des non-réponses, qui suppose toutefois que l'on dispose d'un nombre suffisant de répondants dans les différentes catégories incriminées.

Plutôt que d'exclure d'emblée certaines catégories de ménage du champ de l'observation (les ménages au-delà de 15 personnes par exemple) il a été recommandé d'attendre les résultats des dénombrements d'actualisation pour évaluer l'ampleur réelle des difficultés à résoudre (les "gros ménages" ne devraient représenter qu'une faible proportion de l'échantillon). Certains amendements au schéma de collecte type pourraient alors être envisagés pour garantir une collecte de meilleure qualité auprès de ces ménages (attention particulière du contrôleur, visites plus fréquentes dans ces ménages avec le soutien éventuel d'un enquêteur de réserve, etc.).

LA BASE DE SONDAGE ET LE TIRAGE DES UP

Les propositions objet de la note datée du 18 mai 1995 (envoyées aux 7 pays) ont été commentées et complétées.

La situation en matière de base de sondage semble assez disparate d'un pays à l'autre (voir annexe 1). Dans l'état actuel, les bases de sondages disponibles vont de 6000 UP (îlots) d'une soixantaine de ménages en moyenne pour Abidjan à 205 UP (ZD) d'une taille variant de 50 à 800 ménages pour Niamey. Le Togo, quant à lui, procède à une nouvelle cartographie de l'espace correspondant au "grand Lomé".

A l'issue des discussions, il apparaît que dans certains pays la réflexion devra être poursuivie sur deux points:

renvoie
depuis le

- La qualité de l'information disponible sur la taille de UP, réflexion qui au besoin de bien connaître la façon dont le tissu urbain a évolué depuis le dernier RP.

- La distribution de la taille des UP, exprimée en nombre de ménages.

On sait que les UP provenant des ZD du dernier RP sont généralement trop grosses, ce qui a pour conséquence d'alourdir la charge des dénombrements d'actualisation. Certains sondeurs (Ch. Scott pour les enquêtes DSA) préconisent de constituer des UP comprenant en moyenne une centaine de ménages.

Pour parvenir à des tailles plus "optimales" on peut, comme cela a déjà été indiqué (dans la note du 18 mai), procéder à un certain nombre de fusions ou d'éclatements. L'îlot, subdivision habituelle de la ZD utilisée lors d'un RP, pourrait constituer une UP intéressante pour peu que les informations le concernant (taille et limites géographiques) aient été correctement archivées. Toutes les informations relatives à l'évolution du bâti, doivent être mobilisées dans cette démarche qui vise à améliorer le découpage existant. Ces informations peuvent être acquises auprès des services compétents (cadastre, urbanisme) et par quelques déplacements sur le terrain.

Disposant d'une liste d'UP plus adéquates, de tailles plus homogènes, on s'orientera plutôt vers un tirage à probabilités égales. A l'instar de l'échantillonnage pratiqué à Abidjan pour les enquêtes DSA, on pourra tirer, à probabilités égales, un échantillon de m UP parmi S (nombre total d'îlots ou de segments d'enquête) selon une procédure en deux étapes:

qu'elles
parmi

- 1ère étape: on tire m ZD proportionnellement au nombre de segments qu'elles contiennent;
- 2ème étape: dans chaque ZD i tirée précédemment, on tire un segment parmi les S_i qu'elle contient.

La probabilité d'inclusion de n'importe quel segment (ou UP) vaut alors $m * (S_i/S) * (1/S_i)$ soit m/S .

Cette procédure en deux étapes peut être considérée comme tout à fait équivalente à un tirage direct à probabilités égales de m UP parmi S . On rappelle que la

délimitation et le repérage effectif des segments ou îlots au sein d'une même UP ne sont nécessaires que si la ZD a été tirée.

Un complément à la note citée précédemment sera rédigé pour intégrer cette variante dans l'exemple élaboré sous Ariel.

LES DENOMBREMENTS D'ACTUALISATION

Le questionnaire proposé lors du séminaire de mars 95 à Dakar, devait être testé. Seuls deux pays (le Niger et le Mali) ont pu effectuer ce test.

Il a été rappelé que les objectifs assignés à ces dénombrements vont au delà d'un simple comptage des ménages. Il s'agit également de disposer des informations nécessaires pour:

- anticiper et traiter la non-réponse;

- "contrôler" la structure de l'échantillon fruit d'un tirage systématique dans chaque UP, chaque tirage s'effectuant sur la liste des ménages préalablement triée selon les modalités des variables renseignées;

- repérer les ménages hors champ;

- repérer les ménages susceptibles de remplir un Carnet de Comptes (grâce à la variable "Nombre de personnes sachant lire et écrire").

Deux variables supplémentaires devront être insérées dans le questionnaire, à la fois pour préciser l'adressage des ménages et pour aider à une meilleure organisation du travail de collecte. Il s'agit du "Numéro d'îlot" (le partage en îlots de chaque UP sera effectué par chaque agent chargé du dénombrement) et du "Numéro de bâtiment ou de concession". (Une UP pourra bien sûr ne contenir qu'un seul îlot).

La variable "Sexe du CM" sera ajoutée; "l'année de naissance du CM" sera remplacée par l'âge du CM"; la variable "Présence du propriétaire" sera supprimée.

Le rôle des variables "Résultat de l'entrevue" et "Opinion de l'enquêteur" a été précisé. Ces variables ont pour but essentiel de fournir aux responsables de l'enquête le maximum d'informations pour leur permettre d'anticiper au mieux les difficultés liées à la non-réponse. L'idée étant que si un ménage se montre très réticent pour répondre à un questionnaire de huit variables, le risque est grand que ce même ménage exprime un refus plus catégorique lors de l'enquête définitive.

Remarques²

Il est admis qu'il est plus facile pour l'enquêteur de noter tous les bâtiments rencontrés sur son parcours de dénombrement, que ces bâtiments soient ou non à usage

² Ces remarques complètent les discussions qui ont eu lieu en séances.

d'habitation. Dans le projet de questionnaire initial, les bâtiments à usage d'habitation sont implicitement repérés avec les deux dernières modalités de la variable "Personne interrogée". Sans doute convient-il d'envisager le remplacement de cette variable "complexe" (car porteuse de deux idées) par deux variables plus simples: "Bâtiment à usage de ..." (3 modalités: habitation; activité; mixte) et "Personne interrogée"(qui conserve les 7 premières modalités de la variable initiale).

Si la modalité "envisage de déménager" de la variable "Résultat de l'entrevue" devait être maintenue, il conviendrait, pour les mêmes raisons, de la transformer en une variable indicatrice du type: "Envisage de déménager avant le ... (date du début de l'enquête)"

En résumé, une nouvelle version de la partie centrale du questionnaire de dénombrement (CQ 92) pourrait être organisée de la manière suivante:

Informations minimum

N° de ligne, N° de bâtiment ou de concession, Usage fait du bâtiment, Type de logement;

Nom du CM (non saisi), Personne interrogée;

Nationalité du CM

Informations supplémentaires

Taille du ménage, Nombre de personnes sachant lire et écrire

Caractéristiques du CM: Sexe, Age, Catégorie Sociale, Mode d'occupation du logement

Informations éventuelles

Envisage de déménager avant la date de l'enquête (si le ménage est locataire)

Nom du Propriétaire

Informations à fournir par l'enquêteur

Résultat de l'entrevue, Opinion de l'enquêteur

S'agissant des instructions aux enquêteurs pour la conduite des dénombrements il est suggéré de s'inspirer des manuels existants et notamment des instructions mises au point pour l'exécution des Enquêtes Démographiques et de Santé (Le manuel de l'EDS réalisé au Burkina a été remis aux participants à titre d'exemple). Des instructions spécifiques pour le remplissage du questionnaire correspondant aux informations ci-dessus devront bien sûr compléter ces instructions générales.

LA SAISIE DES DENOMBREMENTS

Un programme de saisie développé sous windows (IDP001) accompagnait la version provisoire du questionnaire de dénombrement.

Outre les objectifs assignés à des tests habituels en la matière, il était demandé aux pays de donner leur avis sur deux points particuliers:

- l'intérêt d'un mode d'organisation de la saisie avec deux agents (un "lecteur" et un "dactylo");
- l'efficacité du contrôle des totaux de bas de page.

Sur le premier point, la préférence des pays semblent aller à un mode d'organisation plus traditionnel de la saisie, avec un seul agent. Le seul argument avancé par les pays disposant d'une équipe permanente de saisie est essentiellement la crainte de perturber les habitudes acquises. Il conviendrait cependant d'évaluer la proposition d'une saisie à deux agents sur la base d'un critère coût / avantages.

Le principe du contrôle des totaux de bas de page devra probablement être abandonné dans la mesure où les quelques tests réalisés tendent à montrer que la plupart des erreurs rencontrées proviennent d'erreurs dans le calcul des totaux et non pas d'erreurs de saisie.

Remarques³

L'insertion d'un numéro d'ilôt fait que l'on peut désormais envisager la saisie au niveau UP-Ilôt. Dans ce cas, il conviendrait de créer un écran supplémentaire correspondant au niveau UP, de manière à contrôler les totaux fondamentaux (nombre d'ilôts dans l'UP, nombre total de lignes, de ménages, de personnes), ainsi que les effectifs de ménages et de personnes recensés au dernier RP.

Ce choix sera confirmé (ou infirmé ultérieurement).

Enfin, les discussions ont permis d'apporter quelques précisions sur les nomenclatures de certaines variables.

Les caractéristiques relatives au ménage ne seront pas renseignées ("blancs" autorisés) si la ligne correspond à un bâtiment réservé à un usage autre que d'habitation ou mixte.

Toutes les variables qualitatives doivent recevoir une modalité supplémentaire de façon à traduire les cas de non-réponse ou d'indétermination. Dans de tels cas, les variables quantitatives (Taille du ménage, Nombre de personnes sachant lire et écrire, Age du CM) seront codées 99.

S'agissant de l'âge du CM (qui a été préféré à l'année de naissance), il a été souligné qu'il ne s'agissait pas de consacrer trop de temps pour obtenir une information "exacte" à une ou deux années près, cette variable devant être découpée pour l'analyse en classes de 10 ans d'amplitude. L'âge du CM doit être supérieur à 15 ans. Un âge codé 99 correspond à un âge non déclaré ou indéterminé. Dans ce cas les C.M. de plus de 95 ans

³ Ces remarques complètent les discussions qui ont eu lieu en séances.

seront codés 95 (ce cas est très rare et de toute façon l'âge au dessus de 70 ans est toujours très imprécis).

Les autres remarques concernant les nomenclatures sont les suivantes:

Type de logement

- 1 - appartement
- 2 - villa (à un ou plusieurs niveaux)
- 3 - concession (cour commune)
- 4 - case ou maison en banco
- 5 - baraque
- 6 - autre 1 (à préciser par ville)
- 7 - autre 2 (à préciser par ville)
- 8 - autre 3 (à préciser par ville)

Pour Abidjan, par exemple, les modalités 6 et 7 seront les suivantes:

- 6 maison en bande de société
- 7 autre maison en bande.

La modalité 9 (non renseigné) ne concerne pas cette variable car il s'agit d'une information que l'enquêteur peut constater visuellement.

Résultat de l'entrevue :

- 0 - sans objet: si absent et que personne n'a répondu, y compris le cas où le logement est momentanément non habité par ses occupants.
- 1 - a facilement accepté de répondre
- 2 - a accepté avec réticence
- dû 3 - a refusé de répondre en l'absence du C.M. (ceci signifie que l'enquêteur a revenir dans le ménage pour interroger le C.M.).
- 4 - Autre (à définir par ville)

La modalité "envisage de déménager" sera soit supprimée, soit l'objet d'une variable spécifique.

Opinion de l'enquêteur :

- 0 - sans objet
- 1 - Acceptera l'enquête
- 2 - A convaincre
- 3 - Refusera (raison 1 à préciser par ville)
- 4 - Refusera (raison 2 à préciser par ville)
- 5 - Refusera (raison 3 à préciser par ville).

Conclusion

Des versions nouvelles des questionnaires de dénombrement et du programme de saisie seront préparées et soumises aux pays à des dates compatibles avec le nouveau calendrier.

LE CALENDRIER DE L'ENQUÊTE

Le calendrier prévisionnel des activités d'enquête qui avait été révisé à l'issue du séminaire de Dakar de mars 95 a été amendé en tenant compte des informations suivantes :

- disponibilité locale des fonds : 2ème quinzaine de septembre;
- événements pouvant nuire au bon déroulement de la collecte : fête de fin d'année et ramadan (débutant fin janvier);
- degré de préparation et de mobilisation des INS dans la "période de transition" (du séminaire de Dakar à la mise en place des fonds);
- "neutralité" de la période d'enquête du point de vue des phénomènes saisonniers.

Aucune activité "consistante" ne peut être engagée par les INS sans la disponibilité effective des fonds prévus pour le Projet qui leur permettront en particulier de recruter tout le personnel nécessaire. Les ressources humaines et financières des INS n'ont pas permis de mener les activités prévues pendant la "période de transition"⁽⁴⁾ avec toute l'efficacité souhaitée.

Même si le présent séminaire a permis une avancée décisive dans la mise au point des instruments de collecte, il n'en demeure pas moins qu'un minimum de 4 mois est nécessaire pour finaliser la préparation et démarrer la collecte dans les meilleures conditions.

Ces 4 mois (soit 17 semaines) peuvent se décomposer de la manière suivante (*estimation au minimum*) :

- finalisation de la base de sondage : 2 semaines
- déroulement et échantillonnage : 4 semaines
- formation du personnel : 7 semaines
dont 3 semaines pour les contrôleurs (incluant une répétition générale sur la durée d'une vague d'enquête) et 4 semaines pour la formation des enquêteurs
- mise au point des documents : 4 semaines

Les participants sont par ailleurs unanimes pour souligner les inconvénients qu'il y aurait à enquêter les ménages pendant la période des fêtes de fin d'année et du ramadan. Pendant ces périodes, on peut craindre en effet une aggravation du risque de refus et de sérieuses difficultés pour rencontrer les enquêtés aux dates et heures prévues et donc pour accomplir la charge de travail. Il faut compter également avec une ardeur et une

⁴activités essentiellement consacrées à la mise au point des instruments d'échantillonnage, de collecte et de saisie.

motivation au travail nettement moindre de toutes les catégories d'agent pendant ces périodes très importantes pour la vie sociale.

Dans ces conditions, il apparaît clairement que l'enquête principale, prévue pour une durée de 2,5 mois (4 x 18 j) ne peut démarrer qu'après la fin du Ramadan soit à compter du 1er mars 1996.

La période de collecte ainsi couverte (soit mars-avril-mai) correspond par ailleurs, selon l'avis des responsables d'enquête, à une période relativement neutre du point de vue des phénomènes saisonniers et de leur influence sur la consommation des ménages urbains. Le Sénégal par exemple signale que l'indice du mois d'avril est le plus proche de l'indice moyen annuel. Un autre avantage que l'on peut attribuer à la période retenue vient du fait que l'effort de mémoire demandé aux enquêtés pour se remémorer les dépenses (généralement importantes) liées à ce type d'événement, sera moindre en raison de leur proximité (moins de 3 mois) par rapport aux dates des interviews rétrospectives.

Une fois définie la période de collecte les activités de traitement (saisie, apurement, tabulation) peuvent être programmées aisément.

La saisie doit commencer 3 semaines après le début de la collecte, dès la première vague d'enquête achevée.

Elle devrait s'achever 4 semaines après la fin de la collecte. L'apurement des fichiers sera effectué par lot, chaque lot correspondant à une vague d'enquête. Cette opération pourra commencer 3 semaines après le début de la saisie et s'achever 4 à 5 semaines après la fin de celle-ci.

Dans ces conditions, le séminaire de traitement ne peut être envisagé au plus tôt qu'au cours des semaines 30 et 31 soit fin juillet début août. L'expérience du présent séminaire montre que cette période du calendrier n'est pas des plus favorables. Aussi doit-on envisager, pour ce séminaire, une date de démarrage au plus tard début septembre. Les participants auront ensuite besoin d'environ 1 mois pour préciser certains résultats en collaboration avec leurs collègues chargés de la composante prix. Les nouvelles pondérations pourraient donc être disponibles au 1er novembre 1996. L'indice harmonisé pour les pays de l'UEMOA pourrait ainsi être publié dès le 1er janvier 1997.

Trois missions d'experts devraient être effectuées dans les différents pays au cours des phases de préparation, de collecte et de saisie-apurement. Les dates et la durée de ces missions seront précisées ultérieurement.

On trouvera en annexe 2 une proposition de calendrier définitif, traduisant au mieux les contraintes exposées ci-dessus ainsi que les souhaits des différents participants.

Annexe 1 Situation en matière de base de sondage

Au **Bénin**, le dernier Recensement de Population (RP) date de 1992. Les zones de Cotonou susceptibles de modifications importantes ont été visitées. Les îlots constitués au sein de chaque ZD seront probablement retenus comme UP. Le fichier de ces îlots n'a pas encore été constitué.

En **Côte d'Ivoire**, la ville d'Abidjan a fait l'objet d'une enquête DSA en 1994. Le dernier RP remonte à 1988. La base de sondage disponible est constituée d'environ 6000 îlots d'une soixantaine de ménages chacun en moyenne.

Au **Burkina**, le RP date de 1985. Les travaux cartographiques entrepris en 1993 pour l'enquête DSA (réalisée en 1994) ont été actualisés. La base de sondage correspondant au "grand Ouagadougou" comprend 1204 UP de tailles approximativement égales. Ces UP se partagent en 975 zones loties et 229 zones non loties. Le fichier informatique n'est pas encore disponible dans sa forme définitive.

Au **Mali**, le dernier RP a été effectué en 1987. Le champ de l'enquête (Bamako) comprend 584 UP (ou Sections d'Enquête) dont 20 correspondent à des zones ouvertes. L'enquête EMCES réalisée en 1994 concernait 144 SE. La corrélation des effectifs ménage observée sur 100 zones dénombrées en 1987 et en 1994⁵ montre qu'il serait souhaitable d'affiner l'analyse des évolutions au niveau "quartier", analyse qui pourrait conduire à quelques fusions ou éclatements des SE existantes. Le fichier "base de sondage" actuellement disponible a été enregistré dans une base de données Ariel lors de ce séminaire.

Au **Niger**, le dernier RP remonte à 1988. La ville de Niamey, qui a été découpée en 205 ZD, a subi de fortes évolutions depuis cette date. Ces ZD, qui comprennent plus de 400 ménages en moyenne (dans un intervalle de 50 à 800), ne sauraient constituer les UP "idéales" souhaitées. En mai 95, 98 ZD, tirées à probabilités proportionnelles à leurs tailles de 1988, ont été dénombrées dans le cadre d'une enquête sur le secteur informel. Un dénombrement rapide des 107 ZD restantes, limité au bâti, pourrait être envisagé dans le cadre de ce projet de façon à disposer d'une base de sondage entièrement mise à jour. Cette base de sondage serait constituée à un niveau plus fin (l'îlot ?) que la ZD. Le choix d'une telle option devra être confirmé dès la mise à disposition des fonds du projet.

Au **Sénégal**, le champ retenu exclut certaines parties du "(très ?) grand Dakar" (tel que Pikine). Le RP date de 1988. Il existe une base de sondage (fichier Lotus) qui a été actualisée pour la réalisation de l'ESAM en 94-95. Les UP correspondent à des Districts de Recensement (DR) d'une taille variant entre 100 et 350 ménages. Un certain nombre de zones ouvertes (le long de la côte Nord Ouest), non habitées en 1988, devrait faire l'objet d'un nouveau découpage pour cette nouvelle enquête. La charge de travail correspondante n'a pas encore été évaluée.

Au **Togo**, le territoire correspondant au "grand Lomé" a entièrement été redécoupé en collaboration avec la division de la démographie et les services (extérieurs) du cadastre et de l'urbanisme. Cette opération de plus grande envergure (comparée à celles menées dans les autres capitales) s'est avérée nécessaire de par l'ancienneté du RP (1981). Elle apparaît en outre "rentable" dans la perspective du prochain recensement prévu pour 1997. Le fichier informatique de cette nouvelle base de sondage n'est pas encore disponible. Quelques sorties de reconnaissance supplémentaires sont encore nécessaires et pourront être entreprises dès la mise en place des fonds.

⁵ Cf. rapport de H.Raymond, décembre 1994.

Annexe 2 Calendrier des activités d'enquête (à compter de la date de mise à disposition des fonds aux INS)

Remarques:

Sur la formation des agents

La formation des contrôleurs couvre la période dite de "répétition générale" qui doit avoir une durée équivalente à celle d'une vague d'enquête (soit 18jours). Cette répétition générale permettra de proposer les ultimes mises au point à apporter aux documents d'enquête.

Les enquêteurs pourraient être recrutés au cours des semaines 49 et 50 puis recevoir une première formation au cours de la semaine 51. Les stagiaires consacreront alors la semaine 52 à l'étude à la maison des documents remis et reviendront début janvier pour une formation approfondie de 4 semaines. Cette formation devra inclure obligatoirement un entraînement concret sur le terrain pour une durée équivalente à celle d'une vague d'enquête.

Sur les dates du séminaire consacré au traitement des données

Le report début septembre ("date au plus tard") laisse évidemment plus de temps aux pays pour résorber d'éventuels retards qui surviendraient soit au démarrage de la collecte, soit au cours de la saisie ou de l'apurement des données.

Rappelons qu'une condition indispensable pour que des résultats utilisables puissent être produits au terme de ce séminaire est que chaque pays se présente avec des fichiers suffisamment apurés.